

## Bibliothèque de la Source

Après un semestre riche en cinéma, musique, art... et nouveaux livres, la bibliothèque vous proposera à la rentrée :

- Le Troc de la source, le samedi 9 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 dans la cour de la mairie. La bibliothèque fera don des livres qui lui ont été donnés et qui ont fait le tour de ses lecteurs. Tous les Druillatis sont invités à participer pour donner ou emporter des livres.
- La Fête de la Science les 7 et 8 octobre à la salle polyvalente : deux jours de jeux pour les petits et les grands.
- Le Mois du film documentaire, le 19 novembre à 17 h 30 : projection à la salle polyvalente.
- La fête d'Halloween le 31 octobre à 17 h 00
- Le goûter de Noël le mercredi 20 décembre à 16 h 00 à la bibliothèque.



•Après-midi contes le mercredi 21 juin 2023

- Les Mardis de la source vous accueilleront pour le club-lecture les 12 septembre, 10 octobre, 5 décembre, et avec un spécial "Allo docteur", le 21 novembre : un échange avec des praticiens autour de la santé.



•Exposition Peintres en Dombes les 1<sup>er</sup> et 2 Avril 2023

### Bibliothèque de la source:

Ancienne école des filles, 121 route des Creuses

Ouverte le mercredi de 16h à 18h

et le samedi de 10h à 12h30

Inscription gratuite et ouverte à tous

Bénévoles : Anaïs, Anne, Denise, Dominique, Franck, Marceline, Marie-Claude, Michel, Nicole, Odette, Renée et Véronique.

## Le conseil des enfants

En cette journée du 24 juin le conseil des enfants avait organisé une après-midi retrouvailles d'anciens élèves de l'école communale. Ce fut une journée réussie pour les 7 enfants du conseil car ils ont pu accueillir plus de 80 élèves dans la cour de l'école. Expo photos, jeux...goûter...étaient au rendez-vous.

L'équipe du conseil des enfants tient à remercier la mairie pour avoir financé une partie du goûter, ainsi que les parents et grands parents qui nous ont fait apprécier leurs talents culinaires, les amis du CCAS qui leur ont fait un don de 100 €, ainsi que le club Druillat Accueil & Loisirs qui a offert des boissons. Cette journée laissera de nombreux souvenirs dans le cœur des enfants.

La commission enfance jeunesse est très fière du conseil des enfants qui a travaillé d'arrache-pied pour l'organisation de cet événement et tient à remercier leurs parents qui se sont généreusement impliqués durant cette année.



## Banquet des Classes en 3 et en 8

Le samedi 23 septembre prochain, le traditionnel banquet des classes organisé par une poignée de volontaires Druillatis, aura lieu à la salle polyvalente.

Cette année les classes en 3 et en 8 seront les reines de la fête.



N'hésitez pas à vous faire connaître et à réserver vos places auprès de :

Laurence Doyonnas : 06.16.96.55.20

Robert Gallet : 06.07.49.90.72

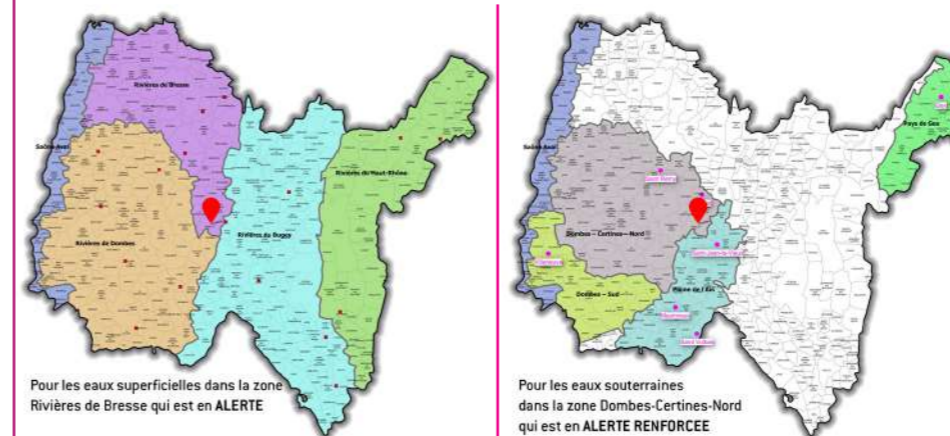
Joël Genoux : 06.86.76.08.16

## Sécheresse : Alerte renforcée

Arrosage des jardins, pelouses, espaces vert, remplissage et vidange des piscines... Vous êtes nombreux à vous questionner sur les mesures prises par la préfecture de l'Ain.

Dans le but de faire face à la situation inquiétante du niveau des eaux dans l'Ain, un arrêté préfectoral a été signé le 16 juin 2023, imposant des restrictions supplémentaires.

Druillat est situé dans 2 zones :



Pour les eaux superficielles dans la zone Rivières de Bresse qui est en ALERTE

Pour les eaux souterraines dans la zone Dombes-Certines-Nord qui est en ALERTE RENFORCEE

Il faut donc appliquer l'ALERTE RENFORCEE pour DRUILLAT



### MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER EN SITUATION D'ALERTE RENFORCEE



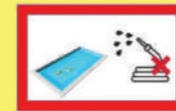
**Interdiction d'arroser les stades, golfs** (hors greens et départ de golf), **les pistes d'hippodromes et carrières de centre équestre** (plus de 12 h par jour)



**Interdiction de laver les façades, voiries et cours** (hors travaux préparatoires à un renouvellement de façade et imprégnatif sanitaire)



**Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris** (sauf arrosage pied-à-pied ou au goutte-à-goutte)



**Interdiction de vidanger ou de remplir les piscines de plus de 5 m<sup>2</sup>** (hors appoint en eau en cours de saison et bassin de chaudière en cours de construction)



**Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9 h à 21 h** (interdiction de prélever l'eau dans les cours d'eau pour cet usage)



**Interdiction de laver les voitures** (hors stations professionnelles équipées de lances à haute pression ou d'un système de recyclage d'eau)

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux réserves d'eaux pluviales

## Pique-nique éco-citoyen

Devant le succès de l'an dernier, il revient pour une deuxième édition !

La municipalité vous convie à un pique-nique éco-citoyen le jeudi 13 juillet à partir de 20h00 au mont Turgon.

Le principe est simple, il suffit de préparer son pique-nique avec l'objectif 0 déchets, en privilégiant les préparations maison dans des contenants réutilisables et en évitant les produits du commerce sur-emballés (canette, sandwichs sous vide...)



Pour information, en 2022, moins de 300 g de déchets avaient été collectés,

C'est gratuit, ouvert à tous avec en prime si la météo le permet et que le ciel est dégagé, le spectacle des feux d'artifice tirés aux alentours. Possibilité de laisser son véhicule au parking de la boule des roches. Pour info, pas de sanitaires ni de point d'eau.

N'oubliez pas de prévoir lampes frontales ou autres, pour le retour.

## les enfants de troupe d'Autun de retour

Emotion et recueillement ce mardi 6 Juin autour de la stèle érigée dans le bois de la paille à la mémoire du sacrifice des Enfants de troupe de l'école d'Autun. En présence de Georges Janton, dernier témoin de cette période, d'une délégation d'élèves de terminale de l'actuel lycée militaire d'Autun et de leur encadrement, ainsi que d'habitants de notre village, M. le maire Jean-Luc Ermin rappelait que ces jeunes avaient choisi en 1944 de désertier le camp de Thol, plutôt que d'être renvoyés dans leurs familles, pour rejoindre la résistance et participer à de nombreux combats dans la région.



## CONSEILLER NUMÉRIQUE

Chaque mardi de 14h à 16h, dans votre mairie, votre conseillère numérique, Cendrine Bertin, vous propose des séances thématiques pour débuter, ou vous perfectionner, dans l'usage de votre téléphone, tablette ou ordinateur. Elle vous accompagnera pour devenir autonome dans vos démarches numériques sur internet. Elle vous dépannera également sur toute question que vous viendrez lui soumettre! Gratuit et ouvert à tous !



**GRAND BOURG**  
AGGLOMÉRATION

**DÉCHÈTERIE  
DE SAINT-MARTIN-DU-MONT**

**ATTENTION  
CHANGEMENT D'HORAIRE  
à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Horaires d'été**  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

**Lundi, mercredi,  
vendredi et samedi**  
de 7h à 13h

**Le dimanche**  
de 8h30 à 12h30

**Horaires d'hiver**  
du 1<sup>er</sup> sept. au 30 juin

**Lundi, mercredi,  
vendredi**  
de 14h à 18h

**Le samedi**  
de 8h à 12h  
et de 14h à 18h

**Le dimanche**  
de 8h30 à 12h30

## Centre Médical de Soins Immédiats

Le CMSI a ouvert ses portes le 22 mai au 290, route de Certines à Montagnat (en face de Dupont Bedu), le Centre Médical de Soins Immédiats reçoit du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h30 sans rendez-vous. Un médecin, une infirmière et un secrétariat sont présents tous les jours.



**BOURG EN BRESSE**  
CENTRE MÉDICAL • SOINS IMMÉDIATS

Sont pris en charge uniquement les soins non programmés (symptômes aigus, traumatismes) qui ne nécessitent pas le plateau technique des urgences :

- traumatologie : tous les âges
- pathologie médicale : à partir de 5 ans

Les soins chroniques, certificats d'activité physique et renouvellement d'ordonnance ne pourront pas être pris en charge.

L'appareil de radiologie sur le site est dédié aux patients se présentant pour des soins non programmés.

## Ouverture de la mairie

A noter : Du 7 au 26 août le secrétariat de mairie ne sera ouvert que le mardi matin et le vendredi après-midi. (Fermeture le samedi)

Par ailleurs nous vous informons que la mairie sera fermée le 15 juillet.



# Druillat infos

N°16 • Juillet 2023

## Marathon de la biodiversité

Grand Bourg Agglomération développe sa politique en faveur de la biodiversité en s'engageant dans le marathon de la biodiversité.

En recréant de véritables corridors écologiques par la restauration et la création de 42 kilomètres de haies et 42 mares en 36 mois, Grand Bourg Agglomération et ses partenaires vont relier entre eux des réservoirs de biodiversité.

**Propriétaires, que vous soyez particuliers, agriculteurs, associations ou communes, vous pouvez bénéficier de la mise en place de haies ou de mares (En respectant le cahier des charges).**

Pour la plantation des haies :

- 3 € maximum par mètre linéaire planté si le porteur de projet réalise lui-même les travaux de plantation,
- Prise en charge à 90 % si le porteur de projet décide de ne pas réaliser lui-même les plantations : reste à charge à hauteur de 10 % des dépenses (avec un plafond forfaitaire de 1 000 €) du montant total des travaux,

• Le porteur de projet prend en charge la préparation du sol réalisée en amont de la plantation.

Concernant les mares :

Prise en charge à 90 % : reste à charge à hauteur de 10 % des dépenses du montant total des travaux (avec un plafond forfaitaire de 1 000 €).

Pour plus de renseignements :

<https://www.grandbourg.fr/3584-marathon-de-la-biodiversite.htm>



## Espace de Bon Fonctionnement du Suran

Les cours d'eau sont des milieux complexes qui ont besoin d'espace pour pérenniser leurs processus dynamiques. Le bassin-versant du Suran, d'une superficie de 357 km<sup>2</sup>, s'étend sur le territoire de 40 communes des départements de l'Ain et du Jura. Dans le contexte des procédures en faveur des milieux aquatiques et de la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), il apparaît nécessaire de mieux concilier le fonctionnement morphologique des cours d'eau et les besoins en développement socio-économique du territoire. Cette conciliation se réfléchit à travers une étude de définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) portée par le SR3A (Syndicat de Rivières Ain Aval & Affluents). Pour Druillat, la carte de l'EBF du SURAN est consultable en mairie sur une carte au 1/25 000. Elle sera ensuite intégrée au PLU.



## Distribution gratuite de bacs poubelles de tri-sélectif

Dans l'objectif d'améliorer le tri en rapprochant la collecte de votre domicile un bac à couvercle jaune pour le tri sélectif sera distribué à tous les foyers et utilisable dès mars 2024.

• 1 semaine collecte du bac gris (Ordures Ménagères)

• 1 semaine collecte du bac jaune (Emballages)

Seules les colonnes vertes pour le tri du verre seront conservées à leurs emplacements habituels.

Vous recevrez ainsi, devant votre domicile entre octobre 2023 et février 2024, un bac à couvercle jaune pour le tri-sélectif.

Afin d'organiser au mieux cette nouvelle collecte en porte à porte, il est très important de répondre à un questionnaire qui permettra d'organiser les collectes.

Il vous est possible de remplir ce questionnaire :

- soit via un formulaire en ligne à l'adresse : <https://www.grandbourg.fr/enquetedechets>
- soit en remplissant le questionnaire papier qui vous sera distribué en septembre et en le déposant dans votre mairie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## Tour de France

Le tour de France 2023 passera le jeudi 20 juillet sur la commune de Druillat.

L'étape 18 qui reliera Moutier à Bourg en Bresse empruntera la D 1075 entre Ambérieu en Bugey et la Vavrette dans l'après midi du 20 juillet. La circulation sera fortement perturbée voir fermée entre 12 h 00 et 17 h 30.



Les usagers devront prévoir bien sûr un autre itinéraire et respecter les consignes qui seront données par l'organisation et les médias à cette occasion. La ville de Bourg en Bresse proposera de nombreuses animations dès la veille, l'accès se fera par Certines et la forêt de Seillon.

Vous trouverez ci contre, le QR code permettant d'accéder au questionnaire via votre smartphone :



Pour toute interrogation, vous pouvez contacter la direction gestion des déchets par courriel à l'adresse suivante :

[collecteenbacs2024@grandbourg.fr](mailto:collecteenbacs2024@grandbourg.fr)



Retrouvez ce bulletin sur [www.druillat.fr](http://www.druillat.fr)